

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5353

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter la première phrase de l'alinéa 42 par les mots :

« et des exploitations agricoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite favoriser la diversification des exploitations agricoles.

Alors que la plupart des exploitations étaient en polyculture élevage dans les années 1950, ces exploitations se sont peu à peu spécialisées. Les exploitations en polyculture élevage ne concernaient plus que 20 % des exploitations en 1988 et 10 % en 2020 (RGA).

Parallèlement, les différentes régions se sont spécialisées en fonction des aménités territoriales. On note l'apparition de plusieurs bassins de production : grandes cultures dans le Bassin parisien, cultures industrielles au nord, élevage bovins laitiers dans le Grand-Ouest, le Jura et les Alpes.

L'association entre agriculture et élevage conféraient aux fermes une complémentarité dans le calendrier de travail, une autonomie et une résilience face aux différents aléas. La spécialisation des exploitations est arrivée au moment où des investissements importants ont dû être faits pour répondre aux enjeux de compétitivité du marché.

Cette spécialisation a engendré de nombreux impacts sociaux, économiques et environnementaux. D'une part, la dépendance à un marché unique ne permet pas aux agriculteurs d'être résilients économiquement. De plus, l'impact environnemental n'est pas négligeable. La spécialisation des exploitations a engendré la nécessité d'importer des engrains, le transfert de fertilité de l'élevage vers les cultures étant rompu (les émissions de GES liées à l'industrie des engrains azotés s'élèvent à 2,5% au niveau mondial selon des chercheurs de l'université de Turin et Exeter). De plus, le phénomène des algues vertes en Bretagne est directement lié aux effluents d'élevage, dont le nombre a significativement augmenté suite à la spécialisation du territoire vers l'élevage porcin. La spécialisation a aussi engendré des problèmes écologiques de résistances aux produits phytosanitaires et de déclin de la biodiversité animale et végétale.

C'est pourquoi nous souhaitons favoriser la diversification des exploitations agricoles afin d'appuyer sur la nécessité de déspecialiser nos territoires afin de garantir notre souveraineté alimentaire tout en garantissant le maintien de la biodiversité. Cela permettra aussi d'assurer une résilience économique plus importante des futures exploitations agricoles."